



Traité Chvouot

Michna 3 - Chapitre 3

"שְׂבוּעָה שְׁלֹא אֶשְׁתֶּה",
וְשֵׁתָה מִשְׁקִין הַרְבֵּה,
אֵינוּ תֵיב אֶלָּא אַחַת.
"שְׂבוּעָה שְׁלֹא אֶשְׁתֶּה יַיִן וְשֶׁמֶן וְדַבָּשׁ",
וְשֵׁתָה,
תֵיב עַל כָּל אַחַת וְאַחַת.

De même, s'il jure de ne pas boire, puis il boit plusieurs liquides, il n'est qu'une fois coupable. Mais s'il jure ne vouloir boire ni vin, ni huile, ni miel, puis il boit de tout, il est 3 fois coupable.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions